



N° 10-3-3

SAISON 10-11

DEMANDE DE MUTATION PRO A/PRO B**VOLET N° 1**

du 17 MAI au 14 AOÛT 2010 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur****1**Nom Prénom Nationalité Adresse actuelle Date de naissance Classement Pts N° de licence Sexe Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle **Association ou pays quitté**Numéro Intitulé De la ligue **Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**Numéro Intitulé Contact mail De la ligue **Informations Critérium fédéral 2009/2010**Participation Oui NonNiveau lors du dernier tour **Avis**Ligue recevante date Fédération date

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Indemnité de formationAnnée de Naissance Classement 2010/2011 Nombre de points Valeur du point (Voir en bas de page) Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom N° de licence est muté(e) en date du au club de Ligue 

N° 10-3-3

SAISON 10-11

AVIS DE MUTATION PRO A/PRO B**VOLET N° 2**

du 17 MAI au 14 AOÛT 2010 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom Prénom N° de licence déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association dans la Ligue **2****Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16